



Déclaration liminaire CAP 2017

Monsieur le Président,

Force Ouvrière considère que la Fonction Publique est un rouage essentiel au fonctionnement de notre pays contribuant à la défense de ses intérêts et de ses principes républicains.

Ce modèle social, fait de valeurs et de droits collectifs dans lequel il faut englober la protection sociale, se trouve aujourd'hui mis à mal par une vision libérale de la société et par les politiques d'austérité.

Un projet d'ordonnance présenté par la ministre de la fonction publique lors du conseil commun de la Fonction Publique du 6 mars 2017 menaçait les fonctionnaires d'une « mobilité imposée ».

L'avis des CAP n'était pas requis pour toute mobilité fonctionnelle sur la même résidence administrative pour les fonctionnaires de l'État.

Devant le rejet de toutes les OS, le ministère de la Fonction publique a retiré le jeudi 23 mars 2017, cet article 4 qui pour les syndicats anéantissait le rôle des commissions administratives paritaires dans les opérations de mobilité.

Derrière cet article, on comprend aisément ce qui s'annonçait : un décloisonnement total afin de créer une Fonction publique interministérielle avec la disparition des statuts particuliers.

Mais cette logique de déconstruction de la Fonction Publique et du Service Public ne date pas d'aujourd'hui.

La Fédération Générale des Fonctionnaires FO fait donc de la défense du statut général des fonctionnaires, une question centrale et mettra tout en oeuvre pour le défendre.

Pour **Force ouvrière**, le Service Public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas.

Au-delà de ce contexte général, c'est surtout la pénurie d'effectifs qui est criante puisque depuis 2002, notre administration a vu ses effectifs réduits de plus de 30 000 agents. Ces suppressions représentent 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction Publique d'État. Les boucs émissaires des Finances en ont ras le bol !

F.O.-DGFIP 49 exige l'arrêt des suppressions d'emplois publics, et dénonce la dégradation des conditions de travail.

F.O.-DGFIP dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, et rappelle ses revendications à savoir :

- une affectation la plus fine possible : Département - Commune – Structure.
- le rétablissement du droit au retour pour les promus de C en B.
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste.
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur.
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

F.O.-DGFIP dénonce l'affectation des agents à la disposition du directeur, devenue une variable d'ajustement pour les directions locales.

F.O.-DGFIP exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

Je vous demande, Monsieur le Président , de bien vouloir annexer cette déclaration au procès verbal.